

## IDENTIFICATION DES USAGERS

<b>Émetteurs</b>	Direction des soins infirmiers, Direction des services multidisciplinaires, Direction des services professionnels et Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat	
<b>Responsables</b>	Direction des soins infirmiers, Direction des services multidisciplinaires, Direction des services professionnels et Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat	
<b>Destinataires</b>	À tous les intervenants, soit les professionnels et non professionnels du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) (incluant médecins, médecins résidents, pharmaciens, étudiants, stagiaires, contractuels et bénévoles, etc.).	
<b>Entrée en vigueur</b>	2018-04-09	<b>Révision prévue</b> 2027
<b>Adoptée par</b>	Comité de direction	<b>Date</b> 2022-07-14
<b>Signature</b>	Original signé par : Stéphane Tremblay Président-directeur général	<b>Date</b> 2022-07-26

### Table des matières

1. Mise en contexte .....	2
2. Objectifs .....	2
3. Définition des termes .....	2
4. Champs d'application.....	3
5. Cadre juridique .....	3
6. Directive sur l'identification des usagers .....	3
7. Les particularités pour les usagers incapables de s'identifier.....	5
8. L'application de la directive selon certaines situations.....	5
9. Incidents/accidents en lien avec la mauvaise identification d'un usager.....	6
10. Rôles et responsabilités .....	6
11. Ouvrages consultés .....	7
12. Historique et cheminement.....	8
ANNEXE A - ALGORITHME SUR L'IDENTIFICATION DES USAGERS .....	9
ANNEXE B - FORMULAIRE D'AUDIT.....	10

## 1. Mise en contexte

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS accorde une grande importance à la prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers et en ce sens, prend les mesures nécessaires pour assurer l'identification exacte de l'utilisateur et éviter les risques d'erreurs pouvant entraîner des conséquences.

Cette directive vise à baliser la pratique professionnelle et médicale sur l'identification des usagers au sein du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

## 2. Objectifs

Les objectifs de la présente directive sont :

- de préciser la pratique sur l'identification des usagers ;
- d'assurer l'identification exacte et unique de tout usager, et ce, afin de garantir une prestation sécuritaire des soins et des services au sein du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ;
- d'éviter les incidents ou accidents reliés aux erreurs d'identification des usagers lors de toute prestation de soins et de services ;
- de définir les rôles et responsabilités des parties prenantes.

## 3. Définition des termes

- **Audit** : Activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée ;
- **Identification de l'utilisateur** : Procédé dynamique qui permet de confirmer la concordance, à l'aide d'au moins deux identificateurs, entre l'utilisateur et les soins et les services qui lui sont destinés selon une méthode structurée et standardisée ;
- **Identificateur unique à la personne** : Élément propre à l'utilisateur qui permet de l'identifier sans équivoque ;
- **Intervenant** : Professionnel et non professionnel du CIUSSS de l'Estrie - CHUS (incluant médecins, médecins résidents, pharmaciens, étudiants, stagiaires, contractuels, bénévoles, etc.) qui dispense les soins et les services à l'utilisateur ;
- **Sources d'identification** : Document, dispositif ou individu de qui provient l'information concernant l'identité de l'utilisateur ;
- **Soins et services continus** : Soins ou services quotidiens ou réguliers, sur une période de temps prolongée, par un intervenant au même utilisateur ;
- **Technique invasive** : Une technique est dite invasive si elle comprend l'introduction d'un doigt, d'une main ou d'un instrument au-delà des barrières physiologiques, telles la peau ou une veine périphérique, dans divers orifices du corps humain (le nez, le pharynx, le méat urinaire, le vagin, etc.), y compris les ouvertures artificielles, par exemple les stomies. Elle comprend également une mesure qui cause une lésion autre que superficielle à l'organisme, telle l'installation d'un cathéter artériel (OPQ, 2003) ;
- **Utilisateur** : Toute personne qui reçoit des soins ou des services de la part du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. Ce terme comprend, le cas échéant, tout représentant de l'utilisateur au sens de l'article 12 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2). Lorsque le processus de prestation le requiert, les proches sont considérés et incluent les personnes significatives pour l'utilisateur ;
- **Utilisateur capable de s'identifier** : Utilisateur apte à s'identifier lui-même en mentionnant correctement son nom complet et sa date de naissance ou tout autre identificateur unique valide ;
- **Utilisateur incapable de s'identifier** : Utilisateur incapable de s'identifier lui-même en raison soit de déficits cognitifs, de déficience intellectuelle, d'état de conscience altéré, d'atteintes physiques importantes ou de son bas âge. Cette catégorie inclut également les utilisateurs pour lesquels il n'y a pas de tierce personne en mesure de les identifier hors de tout doute.

## 4. Champs d'application

Cette directive s'adresse à tous les intervenants du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

## 5. Cadre Juridique

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) stipule à l'article 107.1., que tout établissement doit obtenir l'agrément des services de santé et des services sociaux qu'il dispense auprès d'un organisme d'accréditation reconnu.

Agrément Canada exige qu'en partenariat avec les usagers et les proches, au moins deux identificateurs uniques de la personne soient utilisés pour confirmer que l'utilisateur reçoit l'intervention ou le service qui lui est véritablement destiné.

## 6. Directive sur l'identification des usagers

La responsabilité de l'identification de l'utilisateur incombe à l'intervenant qui lui dispense les soins ou les services. L'utilisateur et ses proches doivent être avisés, dès leur premier contact avec un intervenant de la santé et des services sociaux, des raisons pour lesquelles il devra s'identifier ou être identifié.

- Tout intervenant doit obligatoirement utiliser au moins deux identificateurs uniques à la personne afin de confirmer que celui-ci reçoit les soins ou les services qui lui sont destinés et ce, que l'intervenant soit en présence ou non de l'utilisateur (téléphone, télésanté, etc.) ;
- L'identification doit se faire à partir de la source d'identification choisie et en validant la concordance avec des données inscrites sur les documents reliés aux soins ou aux services requis afin de s'assurer que ceux-ci sont bien destinés au bon utilisateur ;
- L'identification de l'utilisateur doit être faite en partenariat avec ce dernier ou ses proches en tenant compte de son âge, du contexte et de sa condition clinique.

### 6.1 Confirmation de l'identité de l'utilisateur

#### 6.1.1 L'utilisateur est identifié à l'aide de deux identificateurs uniques à la personne

L'intervenant utilise deux des identificateurs valides suivants (à partir de source(s) valide(s) (voir 6.1.2)) :

- le nom et prénom de l'utilisateur ;
- la date de naissance ;
- le numéro de dossier ;
- le numéro d'assurance maladie du Québec (RAMQ) ;
- le nom de la mère ou du père de l'utilisateur ;
- l'adresse du domicile de l'utilisateur (si confirmée par l'utilisateur) ;
- le visage de l'utilisateur (validé à l'aide d'une photo (voir les sources d'identification)) ;
- la reconnaissance de l'utilisateur.

La reconnaissance du visage peut seulement être utilisée une fois que l'intervenant connaît bien l'utilisateur, c'est-à-dire lorsqu'il offre des soins ou des services en continu (ex.: soins et services à domicile, soins de longue durée, santé communautaire, soins et services en résidence, en hébergement, etc.) et servir d'identificateur unique à la personne. Un deuxième identificateur unique à la personne est tout de même requis.

**ATTENTION – ALERTE : NE PEUVENT ÊTRE utilisés comme identificateurs:**

Le numéro de la chambre, du lit, de l'incubateur, de la salle d'opération, de la civière, le nom de l'utilisateur inscrit à la porte de la chambre, à la tête de lit, sur les fauteuils roulants ou les marchettes.

### 612 Les sources d'identification possibles sont :

Les deux identificateurs uniques à la personne peuvent parvenir de la même source.

- Source principale (lorsque l'utilisateur est capable de s'identifier) :

L'utilisateur par l'identification positive. Par exemple, en demandant directement à l'utilisateur de décliner ses nom et prénom et sa date de naissance. Il est important de demander : « Quels sont vos nom et prénom » plutôt que « Vous êtes bien M. X ? et votre date de naissance est xxx ? ».

### 613 Autres sources possibles :

- la famille, un proche;
- la carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- une carte d'identité avec photo (permis de conduire, carte étudiante, ou autres pièces d'identité émises par le gouvernement);
- le bracelet d'identification de l'utilisateur (nom et prénom, date de naissance);
- une tierce personne présente sur place pouvant identifier l'utilisateur hors de tout doute (lorsque l'utilisateur est incapable de s'identifier) :
  - titulaire de l'autorité parentale ;
  - tuteur ;
  - membre de l'équipe soignante ;
  - interprète ;
  - enseignant ou éducateur ;
  - intervenant, soignant ;
  - etc.
- une photo récente de l'utilisateur (moins d'un an ou fidèle à l'apparence de celui-ci) :
  - dans le dossier de l'utilisateur ;
  - sur le plan de travail des préposés aux bénéficiaires ;
  - sur le chariot des médicaments ;
  - à la porte des chambres des usagers en soins de longue durée ;
  - etc.

En cas de doute sur l'identification de l'utilisateur, toute activité (sauf en situation d'urgence) est suspendue jusqu'à confirmation de ladite identité.

## 6.2 Les informations obtenues sont vérifiées pour valider la concordance des deux identificateurs avec les données inscrites sur les documents reliés aux soins ou services requis afin de s'assurer que ceux-ci soient bien destinés à l'utilisateur

Il est important que l'intervenant qui procède à l'identification d'un usager s'assure de vérifier la concordance des données obtenues par les identificateurs avec les données inscrites dans les documents reliés aux soins et aux services requis. Ainsi, même en présence d'un usager connu, l'intervenant doit vérifier que le soin ou le service à effectuer lui est bien destiné. Il peut le faire à l'aide :

- du formulaire d'administration des médicaments (FADM) ;
- du profil pharmacologique ;
- du dossier de l'utilisateur ;
- des requêtes ou demandes de soins ou services ;
- du document servant au transport de l'utilisateur ;
- etc.

### 6.3 La durée de la validité de l'identification de l'utilisateur

L'identification de l'utilisateur doit être faite avant chaque soin ou service (incluant les interventions à risque élevé) pour confirmer l'identité de l'utilisateur et s'assurer que le soin ou service lui est bien destiné.

- Interventions à risque élevé :
  - obtention d'échantillon ;
  - intervention chirurgicale ;
  - administration de produits sanguins ou autres dérivés ;
  - examen diagnostique ;
  - technique invasive ;
  - administration de médicaments.

Lorsque des soins ou des services sont donnés à un seul utilisateur pendant une période de temps prolongée (ex. : soins et services à domicile), l'identification de l'utilisateur doit être faite au début du premier soin ou service avec cet utilisateur et est valide pour toute la période de temps où l'intervenant donne seulement des soins et services à ce seul utilisateur. Par contre, dans ce contexte, pour les interventions à risque élevé, l'identification de l'utilisateur doit être faite avant chaque intervention.

## 7. Les particularités pour les utilisateurs incapables de s'identifier

### 7.1 Utilisateur incapable de s'identifier et non accompagné

- Procéder à l'identification de l'utilisateur à l'aide d'un document officiel (voir les sources d'identification possibles à 6.1.2) ;
- Vérifier la concordance des données avec les documents spécifiques reliés à l'intervention à effectuer.

### 7.2 Utilisateur incapable de s'identifier et sans document officiel

- Attribuer à l'utilisateur un numéro de dossier temporaire ;
- Produire un bracelet temporaire à l'utilisateur avec le numéro de dossier temporaire ;
- Procéder à l'identification de l'utilisateur à l'aide du bracelet temporaire ;
- Vérifier la concordance des données avec les documents spécifiques reliés à l'intervention à effectuer (voir section 6.2).

**Note** : lorsque l'identité de l'utilisateur est connue, un nouveau bracelet d'identification est produit avec l'identité confirmée. **Le bracelet temporaire doit tout de même être conservé au poignet de l'utilisateur tout le long de son épisode de soins** (entre autres parce que certains systèmes d'information continuent de fonctionner avec l'identité temporaire ex. : banque de sang).

**IMPORTANT** : À ce moment, l'identification de l'utilisateur doit être réalisée à partir des **deux bracelets**.

## 8. L'application de la directive selon certaines situations

### 8.1 Distribution de repas et de collations

L'identification de l'utilisateur s'applique lors de la distribution des repas et des collations.

### 8.2 Installation ou réinstallation d'un bracelet

Lors de l'installation initiale ou la réinstallation d'un bracelet d'identification, l'identification de l'utilisateur s'applique.

### 8.3 Prise de photo

Lors de la prise de photo, s'assurer de vérifier la concordance de la photo avec deux identificateurs uniques de l'utilisateur (nom et prénom, date de naissance et le numéro du dossier). S'assurer également d'avoir des photos à jour de l'utilisateur (datant de moins d'un an ou fidèle à l'apparence actuelle de l'utilisateur).

#### **8.4 Congé définitif**

Nouveau-né quittant la maternité : valider que toutes les informations du bracelet du nouveau-né sont identiques à celui du parent.

#### **8.5 Transferts**

À chaque transfert et transition de soins ou de services, l'identification de l'utilisateur s'applique.

### **9. Incidents/ accidents en lien avec la mauvaise identification d'un usager**

Tout incident/accident en lien avec la mauvaise identification d'un usager doit être déclaré à l'aide du formulaire de déclaration d'incident/accident (AH-223).

Par contre, tous les incidents/accidents en lien avec une erreur d'identification d'un usager en médecine transfusionnelle doivent être complétés sur un formulaire AH-520.

### **10. Audits**

Il est fortement suggéré de réaliser, sur une base régulière (ex. : une fois par année), des audits pour valider l'application adéquate par les intervenants de l'identification des usagers (voir formulaire en annexe B) et d'assurer un suivi des améliorations à apporter suite aux résultats des audits,

### **11. Rôles et responsabilités**

#### **11.1** Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)

- Assure la mise en œuvre de cette directive, sa révision et sa diffusion en collaboration avec la DSI et la DSM ;
- Assure la gestion des déclarations d'incident/accident reliées à des événements en lien avec l'identification des usagers et fournit l'information pertinente trimestriellement pour la production des rapports selon les mécanismes établis.

#### **11.2** Comité de direction

- Approuve la présente directive et ses mises à jour subséquentes.

#### **11.3** Directions adjointes DSI, DSM et DSP du volet qualité et évolution de la pratique

- Exercent un leadership en vue d'assurer l'encadrement, la coordination et le contrôle de la qualité de la pratique de l'identification des usagers ;
- Animent, en collaboration avec la DQEPP, les instances et les travaux associés à l'identification des usagers.

#### **11.4** Conseillers- cadres désignés au volet qualité et évolution de la pratique

- Assurent une vigie des meilleures pratiques ;
- Identifient les outils transversaux nécessaires pour appuyer l'identification des usagers et en soutiennent le développement ;
- Offrent du soutien et des conseils à la mise en place des outils et des processus d'identification des usagers aux directions de programmes cliniques.

**11.5** Direction adjointe à la qualité et la sécurité des soins et des services ( DAQSSS)

Offre, en collaboration avec la DASI et la DASM, volet qualité de la pratique, un soutien aux directions dans le développement et l'implantation des processus.

**11.6** Conseiller- cadre désigné de la DAQSSS

En collaboration avec les conseillers-cadres désignés du volet qualité et évolution de la pratique DSI, DSM, contribue à la vigie des meilleures pratiques, incluant le soutien au développement des outils pour l'identification des usagers et pour la réalisation des audits.

**11.7** Directions de programmes cliniques, directions administratives dont des employés fournissent des soins et services directement aux usagers

- S'assurent de la diffusion et de l'application de la présente directive dans leur direction respective ;
- Élaborent, mettent en œuvre et suivent l'application des outils conformes à la directive ;
- Contribuent aux travaux de révision de la présente directive.

**11.8** Coordonnateurs, chefs de service, gestionnaires et gestionnaires médicaux

- S'approprient la présente directive ;
- Diffusent la directive et les outils opérationnels dans leurs équipes ;
- Vérifient le respect des normes d'application des outils d'identification des usagers ;
- Évaluent les écarts ou les erreurs d'identification et apportent les correctifs nécessaires (par exemple, à l'aide d'audits, etc.).

**11.9** Intervenants

- Procèdent à l'identification des usagers pour chaque soin et service selon les normes prévues à la présente directive ;
- Produisent un rapport de déclaration d'incident ou d'accident (AH-223) lors d'un constat d'erreur d'identification (ou sur un formulaire AH-520 pour tous les incidents/accidents en lien avec la médecine transfusionnelle concernant les erreurs d'identification d'un usager).

**12. Ouvrages consultés**

Procédure d'identification de l'utilisateur (identification sans équivoque d'un usager). CSSS de la Haute- Yamaska, 2013

Identification de l'utilisateur à l'aide d'au moins deux identificateurs. CHUS, 2015

Directive concernant la double identification d'un usager au CSSS-IUGS. CSSS-IUGS, 2014

Politique sur les deux identificateurs de l'utilisateur. CSSS du Granit, 2014

Agrément Canada (février 2016). Foire aux questions – Identification des usagers

## 13. Historique et cheminement

### 13.1 Version actuelle

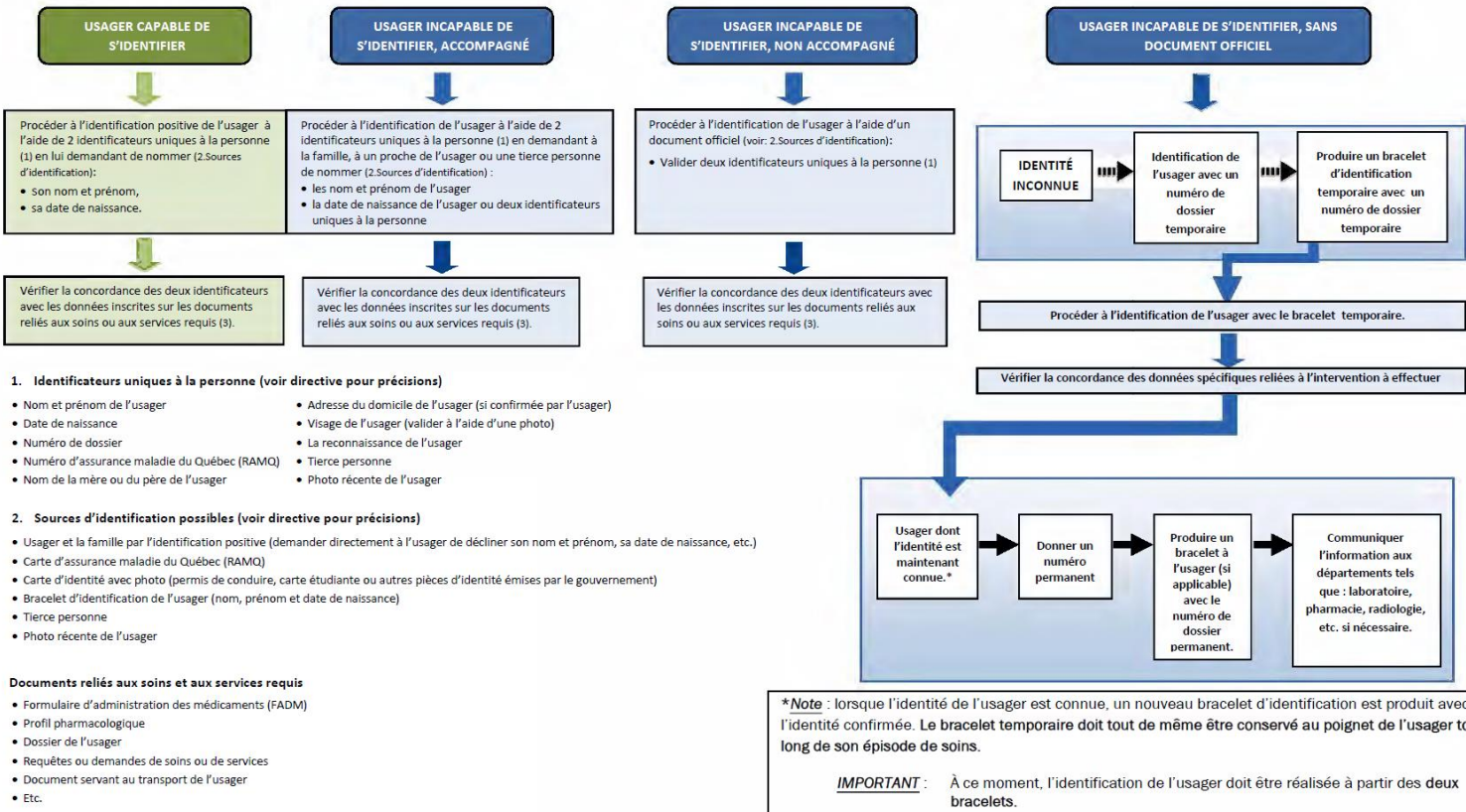
Nom, fonction, service ou direction ou Instance impliquée.	Description des activités d'élaboration, de collaboration, de révision majeure, de consultation, de révision mineure, d'adoption, de publication et de diffusion (par ordre chronologique la plus récente à la fin du tableau)	Date ou période
▪ DQEPE	▪ Élaboration	Octobre 2016
▪ DSI, DSM, DSP,	▪ Collaboration	Octobre 2016
▪ Toutes les directions concernées	▪ Consultation	Décembre 2016
▪ DQEPE	▪ Révision majeure	Janvier à mars 2017
▪ Toutes les directions concernées	▪ 2 <sup>e</sup> consultation	Avril 2018
▪ CDA	▪ Présentation	Automne 2018
▪ Bureau de direction	▪ Adoption	Automne 2018
▪ DQEPP (ancienne DQEPE) ▪ Directeurs, directeurs adjoints (direction respective) ▪ Coordonnateurs, chefs de service (secteurs sous leur responsabilité)	▪ Diffusion	Automne 2018
▪ CPSSSU	▪ Présentation	Hiver 2019
▪ CDA	▪ Présentation	Hiver 2019
▪ IPQSS	▪ Présentation des modifications	Printemps 2022
▪ CD	▪ Présentation des modifications	Été 2022

### 13.2 Historique des versions antérieures adoptées

La présente directive remplace celles des établissements fusionnés du CIUSSSE de l'Estrie — CHUS portant sur le même sujet.

Instance qui a procédé à l'adoption	Date d'adoption
Comité de direction	Avril 2019
Comité de direction	Été 2022

# Annexe A Algorithme sur l'identification des usagers



**1. Identificateurs uniques à la personne (voir directive pour précisions)**

- Nom et prénom de l'utilisateur
- Adresse du domicile de l'utilisateur (si confirmée par l'utilisateur)
- Date de naissance
- Visage de l'utilisateur (valider à l'aide d'une photo)
- Numéro de dossier
- La reconnaissance de l'utilisateur
- Numéro d'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- Tierce personne
- Nom de la mère ou du père de l'utilisateur
- Photo récente de l'utilisateur

**2. Sources d'identification possibles (voir directive pour précisions)**

- Usager et la famille par l'identification positive (demander directement à l'utilisateur de décliner son nom et prénom, sa date de naissance, etc.)
- Carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- Carte d'identité avec photo (permis de conduire, carte étudiante ou autres pièces d'identité émises par le gouvernement)
- Bracelet d'identification de l'utilisateur (nom, prénom et date de naissance)
- Tierce personne
- Photo récente de l'utilisateur

**Documents reliés aux soins et aux services requis**

- Formulaire d'administration des médicaments (FADM)
- Profil pharmacologique
- Dossier de l'utilisateur
- Requêtes ou demandes de soins ou de services
- Document servant au transport de l'utilisateur
- Etc.

Formulaire d'observations sur l'identification des usagers

Observateur (id.): _____ Date : <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; text-align: center;"> <tr><td style="width: 20px;">j</td><td style="width: 20px;">j</td></tr> <tr><td style="width: 20px;">m</td><td style="width: 20px;">m</td></tr> <tr><td style="width: 20px;">a</td><td style="width: 20px;">a</td></tr> <tr><td style="width: 20px;">a</td><td style="width: 20px;">a</td></tr> </table> Numéro du Formulaire : <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; text-align: center;"> <tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr> </table>	j	j	m	m	a	a	a	a							Id. de l'établissement : _____ Unité : _____
j	j														
m	m														
a	a														
a	a														
Jour de la semaine : _____ Début : <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; text-align: center;"> <tr><td style="width: 20px;">h</td><td style="width: 20px;">h</td></tr> <tr><td style="width: 20px;">m</td><td style="width: 20px;">m</td></tr> <tr><td colspan="2">am / pm</td></tr> </table> Fin : <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; text-align: center;"> <tr><td style="width: 20px;">h</td><td style="width: 20px;">h</td></tr> <tr><td style="width: 20px;">m</td><td style="width: 20px;">m</td></tr> </table>	h	h	m	m	am / pm		h	h	m	m					
h	h														
m	m														
am / pm															
h	h														
m	m														
Catégorie professionnelle auditée : <table style="width:100%; border: none;"> <tr> <td style="width:33%; border: none;"> <b>Section A = <input type="checkbox"/></b>                      1 = Agente administrative                      2 = Ergothérapeute                      3 = Infirmière                      4 = Infirmière auxiliaire                 </td> <td style="width:33%; border: none;"> <b>Section B = <input type="checkbox"/></b>                      5 = Médecin                      6 = Nutritionniste                      7 = Physiothérapeute                      8 = Préposé aux bénéficiaires                 </td> <td style="width:33%; border: none;"> <b>Section C = <input type="checkbox"/></b>                      9 = Stagiaire                      10 = Technologiste en imagerie médicale                      11 = Technologiste médical                      12 = Inhalothérapeute                      13 = Autres<sup>(1)</sup> </td> </tr> </table>		<b>Section A = <input type="checkbox"/></b> 1 = Agente administrative 2 = Ergothérapeute 3 = Infirmière 4 = Infirmière auxiliaire	<b>Section B = <input type="checkbox"/></b> 5 = Médecin 6 = Nutritionniste 7 = Physiothérapeute 8 = Préposé aux bénéficiaires	<b>Section C = <input type="checkbox"/></b> 9 = Stagiaire 10 = Technologiste en imagerie médicale 11 = Technologiste médical 12 = Inhalothérapeute 13 = Autres <sup>(1)</sup>											
<b>Section A = <input type="checkbox"/></b> 1 = Agente administrative 2 = Ergothérapeute 3 = Infirmière 4 = Infirmière auxiliaire	<b>Section B = <input type="checkbox"/></b> 5 = Médecin 6 = Nutritionniste 7 = Physiothérapeute 8 = Préposé aux bénéficiaires	<b>Section C = <input type="checkbox"/></b> 9 = Stagiaire 10 = Technologiste en imagerie médicale 11 = Technologiste médical 12 = Inhalothérapeute 13 = Autres <sup>(1)</sup>													
<b>A - Actions observées</b> <input type="checkbox"/> Administration d'un médicament <input type="checkbox"/> Aide à l'alimentation <input type="checkbox"/> Déplacement (transfert-transport) <input type="checkbox"/> Entrevue <input type="checkbox"/> Examens diagnostiques <input type="checkbox"/> Intervention en soins infirmiers <input type="checkbox"/> Intervention thérapeutique <input type="checkbox"/> Soins d'hygiène <input type="checkbox"/> Autre Précisez : _____	<b>Identification de l'utilisateur</b> 1. Avant l'action la personne valide l'identification avec deux identificateurs uniques à la personne. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Cocher les deux identificateurs utilisés. Identificateurs valides : <input type="checkbox"/> Adresse au domicile de l'utilisateur (si confirmée par l'utilisateur) <input type="checkbox"/> Date de naissance <input type="checkbox"/> N° dossier <input type="checkbox"/> N° assurance maladie (RAMQ) <input type="checkbox"/> Nom et prénom de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Nom de la mère ou du père de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Reconnaissance du visage <input type="checkbox"/> Visage de l'utilisateur (Valider avec une photo)	2. La personne utilise une ou plusieurs sources d'information valides. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Cocher la ou les source(s) utilisé(e)s. Sources d'information valides : <input type="checkbox"/> Famille ou proche <input type="checkbox"/> Bracelet d'identification <input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie (RAMQ) <input type="checkbox"/> Carte de d'identité avec photo <input type="checkbox"/> Photo récente <input type="checkbox"/> Tierce personne <input type="checkbox"/> Usager lui-même (si capable de s'identifier) <input type="checkbox"/> Famille ou proche <input type="checkbox"/> Autre Précisez : _____													
<b>Validation avec documents reliés à l'action</b> 3. La personne vérifie la concordance des deux identificateurs avec les données inscrites sur les documents reliés aux soins ou services requis (FADM, dossier, requête, etc.). <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 4. Connaissez-vous la directive sur l'utilisation de deux identificateurs uniques à la personne qui s'applique dans votre secteur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Commentaires : _____															
<b>B - Actions observées</b> <input type="checkbox"/> Administration d'un médicament <input type="checkbox"/> Aide à l'alimentation <input type="checkbox"/> Déplacement (transfert-transport) <input type="checkbox"/> Entrevue <input type="checkbox"/> Examens diagnostiques <input type="checkbox"/> Intervention en soins infirmiers <input type="checkbox"/> Intervention thérapeutique <input type="checkbox"/> Soins d'hygiène <input type="checkbox"/> Autre Précisez : _____	<b>Identification de l'utilisateur</b> 1. Avant l'action la personne valide l'identification avec deux identificateurs uniques à la personne. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Cocher les deux identificateurs utilisés. Identificateurs valides : <input type="checkbox"/> Adresse au domicile de l'utilisateur (si confirmée par l'utilisateur) <input type="checkbox"/> Date de naissance <input type="checkbox"/> N° dossier <input type="checkbox"/> N° assurance maladie (RAMQ) <input type="checkbox"/> Nom et prénom de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Nom de la mère ou du père de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Reconnaissance du visage <input type="checkbox"/> Visage de l'utilisateur (Valider avec une photo)	2. La personne utilise une ou plusieurs sources d'information valides. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Cocher la ou les source(s) utilisé(e)s. Sources d'information valides : <input type="checkbox"/> Famille ou proche <input type="checkbox"/> Bracelet d'identification <input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie (RAMQ) <input type="checkbox"/> Carte de d'identité avec photo <input type="checkbox"/> Photo récente <input type="checkbox"/> Tierce personne <input type="checkbox"/> Usager lui-même (si capable de s'identifier) <input type="checkbox"/> Famille ou proche <input type="checkbox"/> Autre Précisez : _____													
<b>Validation avec documents reliés à l'action</b> 3. La personne vérifie la concordance des deux identificateurs avec les données inscrites sur les documents reliés aux soins ou services requis (FADM, dossier, requête, etc.). <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 4. Connaissez-vous la directive sur l'utilisation de deux identificateurs uniques à la personne qui s'applique dans votre secteur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Commentaires : _____															
<b>C - Actions observées</b> <input type="checkbox"/> Administration d'un médicament <input type="checkbox"/> Aide à l'alimentation <input type="checkbox"/> Déplacement (transfert-transport) <input type="checkbox"/> Entrevue <input type="checkbox"/> Examens diagnostiques <input type="checkbox"/> Intervention en soins infirmiers <input type="checkbox"/> Intervention thérapeutique <input type="checkbox"/> Soins d'hygiène <input type="checkbox"/> Autre Précisez : _____	<b>Identification de l'utilisateur</b> 1. Avant l'action la personne valide l'identification avec deux identificateurs uniques à la personne. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Cocher les deux identificateurs utilisés. Identificateurs valides : <input type="checkbox"/> Adresse au domicile de l'utilisateur (si confirmée par l'utilisateur) <input type="checkbox"/> Date de naissance <input type="checkbox"/> N° dossier <input type="checkbox"/> N° assurance maladie (RAMQ) <input type="checkbox"/> Nom et prénom de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Nom de la mère ou du père de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Reconnaissance du visage <input type="checkbox"/> Visage de l'utilisateur (Valider avec une photo)	2. La personne utilise une ou plusieurs sources d'information valides. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Cocher la ou les source(s) utilisé(e)s. Sources d'information valides : <input type="checkbox"/> Bracelet d'identification <input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie (RAMQ) <input type="checkbox"/> Carte de l'établissement <input type="checkbox"/> Fiche de transport <input type="checkbox"/> Photo récente <input type="checkbox"/> Tierce personne <input type="checkbox"/> Usager lui-même (si capable de s'identifier) <input type="checkbox"/> Etc. <input type="checkbox"/> Autre Précisez : _____													
<b>Validation avec documents reliés à l'action</b> 3. La personne vérifie la concordance des deux identificateurs avec les données inscrites sur les documents reliés aux soins ou services requis (FADM, dossier, requête, etc.). <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 4. Connaissez-vous la directive sur l'utilisation de deux identificateurs uniques à la personne qui s'applique dans votre secteur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Commentaires : _____															

<sup>1</sup> Transporteur d'utilisateur, psychologue, soins pastoraux, etc.